

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL BREST

**Du 31 Janvier 2019**

### COLLEGE UNIQUE

#### TITULAIRES

LE PLOMB Nicolas      CFDT  
GILLES Bertrand      CFE-CGC

#### SUPPLEANTS

MUSCAT Sébastien      CFDT  
CARRIERE Guillaume      CFE-CGC  
LE BAIL Isabelle      CFE-CGC

---

#### **Diffusion :**

Guillaume TETU  
Direction des Ressources Humaines

#### **Tous secrétariats**

**Les réponses aux DP sont disponibles sur l'intranet :**

[http://intranet.peopleonline3.corp.thales/rh\\_ts/pub/DP.cfm](http://intranet.peopleonline3.corp.thales/rh_ts/pub/DP.cfm)

**et sur l'extranet (copiez/collez le lien ci-dessous):**

[https://portal.mythalesgroup.com/emythales/bilans\\_cr.html](https://portal.mythalesgroup.com/emythales/bilans_cr.html)

**Pour connaître le nom de votre interlocuteur au Service Paie  
ou celui de votre Responsable Ressources Humaines :**

[http://intranet.peopleonline3.corp.thales/rh\\_ts/pub/salaire.cfm?slidid=7&idd=103071&intraLang=fr](http://intranet.peopleonline3.corp.thales/rh_ts/pub/salaire.cfm?slidid=7&idd=103071&intraLang=fr)

08/02/2019

## REUNION

### Ont représenté les salariés à cette réunion :

|                    |                |
|--------------------|----------------|
| CARRIERE Guillaume | CFE-CGC        |
| GILLES Bertrand    | CFE-CGC        |
| LE PLOMB Nicolas   | CFDT           |
| LE BAIL Isabelle   | CFE-CGC        |
| MADEC Christian    | invité CFE-CGC |
| ROBILLARD Fabrice  | invité CFDT    |

### Excusés :

|                  |      |
|------------------|------|
| MUSCAT Sébastien | CFDT |
|------------------|------|

### Absents :

### Ont représenté la direction à cette réunion :

|                    |                                 |
|--------------------|---------------------------------|
| Guillaume TETU     | Responsable du site de Brest    |
| Emmanuella MANCEAU | Responsable Ressources Humaines |

## QUESTIONS RECURRENTES DES DELEGUES DU PERSONNEL

### 1. Eléments Economiques

#### Région Paris-Ouest à fin novembre 2018 :

Les éléments ont été communiqués en séance et ne font pas l'objet d'un compte-rendu.

### 2. Effectifs

#### • Effectifs à fin Décembre 2018 : 71 dont 1 « non actif »

68 CC LOU (dont 1 contrat d'alternance)

1 Direction commerciale

2 Pôles

#### • Entrées/sorties

##### Décembre:

Entrée : 0

Sortie : 0

##### Prévision Janvier/Février :

Entrée : 0

Sortie : 1

#### - Effectif par site au 31/01/2019 : 71 dont 2 « non actif »

Agence Douane : 27

Nomy : 31

Naval Group : 6

Groupe CMB ARKEA : 5

#### • Astreinte :

Aucune astreinte

### 3. Collaboration autres sites

Janvier 2019 :

- De TS Brest vers d'autres sites :
  - aucun salarié
- Vers TS Brest :
  - 1 collaborateur de Vélizy sur la TMA Primavera

- Collaboration à distance :
  - 2 Brestois avec Grenoble sur une TMA BI pour RioTinto
  - 1 Brestois avec Sophia sur une prestation Primavera pour TDMS
  - 3 Brestois avec Vélizy sur une TMA pour EDF
  - 1 Rennais avec Brest pour TDMS

## 4. Prestataires

Deux experts fonctionnels Primavera pour quelques jours de formations répartis sur l'année

Un centre de service Primavera pour quelques développements ponctuels en débordement de notre équipe.

## 5. Plan de charge

| Période                  | ETP | Nb collab |
|--------------------------|-----|-----------|
| Mesuré sur décembre      | 6,5 | 9         |
| Prévisionnel sur janvier | 5   |           |
| Prévisionnel sur février | 6   |           |

## 6. Formation

Les principaux axes pour 2018 étaient les suivants :

- Formations techniques (Big Data, Angular JS, Business Intelligence ...)
- Transferts de savoirs et savoir-faire (Coding Dojo...)
- Méthodes agiles
- Cybersécurité
- Architecture
- Management
- Développement personnel
- Sécurité : Sauveteur Secouriste, Habilitations électriques...

**Le bilan 2018 et le plan de développement des compétences 2019 sont du ressort de la Commission Emploi Formation.**

## 7. Locaux, Hygiène et sécurité

### • CHSCT

- **Bâtiment « la Goélette »**  
Test du DATI à reprogrammer.
- **Locaux site amiral Nomy**  
R-A-S.
- **Exercice Incendie**  
RAS

### • Travaux

#### Bâtiment « La goélette »

- **Système de contrôle d'accès/intrusion**  
La société SECURE est passée début janvier pour régler les dysfonctionnement résiduels.
- **Perte/vol**  
Rappel : En cas de pertes ou vols d'équipements Thales Services remis à un collaborateur, merci de le déclarer dans les meilleurs délais auprès du Responsable Informatique du site (Bruno LE RU).  
  
Rappel : le prêt d'un équipement à un collaborateur est nominatif. Cet équipement n'appartient pas au collaborateur. Vous devez obligatoirement le restituer au Responsable Informatique du site qui pourra ensuite le réattribuer à un autre collaborateur.
- **Infiltration d'eau suite aux retours des pluies**  
Des infiltrations d'eau ont été constatées début novembre sur la façade vitrée de l'immeuble sur les 3 étages.  
Une expertise a été réalisée le vendredi 23 novembre à la demande par les propriétaires.  
Les propriétaires attendent le rapport d'expertise.  
La société Brit Alu devrait intervenir à partir de la seconde quinzaine de février, concernant les locaux appartenant à M. Simottel. En attente pour les 2 autres propriétaires.

## Locaux site Nomy

- **Nouveaux locaux**

Des aménagements et l'installation d'un faux-plafond restent à faire dans l'aile Nord. Aucune date de travaux ne nous a été communiquée par la direction du site pour le moment.

## 8. Fermeture de sites & RTT

|         | Total RTT 2019 | JRTT pris à l'initiative du salarié | JRTT pris à l'initiative de l'employeur | Pont de l'ascension<br>Vendredi 31 mai 2019 |                     |
|---------|----------------|-------------------------------------|-----------------------------------------|---------------------------------------------|---------------------|
|         |                |                                     |                                         | RTT employeur                               | Abs autorisée payée |
| 37,50h* | 14             | 7                                   | 6                                       | 1                                           |                     |
| 38h*    | 11             | 6                                   | 5                                       |                                             | 1                   |
| 1670h*  | 11             | 6                                   | 5                                       |                                             | 1                   |
| 210j*   | 14             | 7                                   | 6                                       | 1                                           |                     |
| 214j*   | 10             | 3                                   | 6                                       | 1                                           |                     |

Les JRTT collectifs sont positionnés de la façon suivante :

Pré-positionnement par l'employeur des jours RTT communs à tous les régimes horaires :

=> Du Mardi 24 décembre 2019 au Mardi 31 décembre 2019 (5 jours)

Pour les salariés ayant 6 JRTT pris à l'initiative de l'employeur, s'y ajoute le lundi 23 décembre 2019 (1 jour)

Ce pré-positionnement pourra être modifié pour imputer notamment les JRTT employeurs prioritairement sur les jours d'inter-contrat / de fermeture clients.

- **TS Brest :**

- **TUS Brest :**

- **TSA Brest :**

- **NAVAL GROUP Brest :**

- **CM ARKEA / FORTUNEO / FINANCO :**

## 9. Divers :

- **Portail Jmythales :**

La version 5 des applications JTIME/JNOTE & JMYTHALES, qui a été ouverte cette semaine, correspond essentiellement à la refonte de l'architecture, pour obtenir de meilleures performances, répondre aux obligations de sécurité, et à la difficulté d'accès connue via internet. Cette version comprend aussi quelques corrections mineures attendues par les utilisateurs.

Il s'agit de nouvelles adresses d'accès URL, qu'il convient d'utiliser à partir du portail PeopleOnline. L'accès se fait avec le TGI et mot de passe eDIR.

- **Communication :**

Le contrat entre Thales et Microsoft a été reconduit.

Tous les détails de l'offre sont donnés à l'adresse suivante :

<https://selene.corp.thales/portal/fr/utilisateur/microsoft-office-pour-les-employees-thales-dans-le-cadre-dune-utilisation-a-domicile-offre-microsoft-home-use-program>

La campagne de migration de données de mythalesgroup.com vers .io a démarré le 21/01/2019 et va se dérouler sur quelques semaines.

## 10. Gestion des temps

- **Astreinte/dérogation :**

Aucune astreinte/dérogation.

## 11. Affaires

Les informations ont été communiquées en séance.

## 12. RAO

Les informations ont été communiquées en séance.

## QUESTIONS DES DELEGUES DU PERSONNEL CFDT

### 1. Projet Newsc

**Il semblerait que le projet Newsc ait été gelé, pouvez-vous nous en dire plus ?**

**Le projet va-t-il reprendre ? A quelle échéance ?**

**Quel plan d'action est mis en place pour réaffecter les salariés concernés sur d'autres affaires ?**

Réponse :

Depuis son démarrage en Septembre 2017, la spécification du système NEWSC (incluant LEWIS-Core) a été faite de façon itérative par le client TDMS avec son client final. Malgré quelques difficultés rencontrées par TS en raison de la fluctuation du besoin, l'équipe LEWIS a réussi à borner le périmètre fonctionnel et maîtriser la production logicielle conformément au besoin exprimé. Grâce à cet effort, la livraison de la Release 2.1 a pu être assurée à la date annoncée du 21 Décembre 2018 et a été acceptée sans réserve par TDMS tant au niveau logiciel que documentaire. Au vue de l'inflation du périmètre fonctionnel, il est néanmoins apparu clairement que le coût de production du système NEWSC était en forte augmentation par rapport au coût initial. Le programme TDMS a donc décidé un gel des activités de développement pour identifier une solution permettant de rallier les coûts initiaux.

TDMS est toujours engagé à livrer le système NEWSC à son client final. TDMS a constitué une Tiger Team à laquelle participe TSGF et TS pour identifier une solution. Nous n'avons pas de visibilité sur un démarrage possible avec Thales Services.

Dès l'annonce de ce gel d'activité, les responsables des différents CCL ont été prévenus et une communication en présentielle a été faite aux équipiers des 2 squads sur Nantes et Rennes pour les informer de l'arrêt des activités de production pour TS avec le maintien d'une équipe réduite pour assurer l'acceptation de la Release 2.1 jusqu'à mi-janvier. Les collaborateurs ont ensuite été vus au cas par cas par les managers de CCL pour étudier leur repositionnement sur d'autres missions.

## 2. EAA

**Cette année, les EAA seront-ils réalisés en 2 temps (évaluation des objectifs puis mise en place des objectifs 2019) ? Si oui, à quelle date seront fixés les objectifs 2019 ?**

Réponse :

Les objectifs peuvent être définis lors de l'EAA ou à l'occasion d'un 2ème entretien. Pour le CCL LOU, les objectifs seront définis dans le cadre d'un autre échange avec leur chef de développement lorsque les objectifs d'équipes auront été définis et déclinés.

Les EAA doivent être finalisés d'ici fin février 2019 et la fixation des objectifs pour 2019 doit l'être d'ici fin mars.

## 3. Campagne EAA

**Pour chaque CCL, combien d'EAA ont été terminés ? Combien sont en signature ? Combien n'ont pas encore été réalisés ?**

Réponse :

Les entretiens sont en cours de réalisation. A ce jour 6% des EAA sont en cours de signature dans l'outil et 1% sont terminés.

## 4. Salaire minimum conventionnel

**Le rattrapage des TGA 2018 sera-t-il bien effectué sous forme de prime sur la paie de janvier 2019. Quand seront appliqués les taux de l'année 2019 ?**

Réponse :

Oui, pour 2018, les régularisations éventuelles des salaires des ingénieurs et cadres avec le barème des appointements minimaux de 2018 sont versées en janvier 2019.

Les régularisations pour l'année 2019 seront faites en fonction du barème des TGA des mensuels et du barème des appointements minimaux garantis pour les ingénieurs et cadres.

## 5. NAO

**Pouvez-vous nous faire un état des lieux des NAO ?**

Réponse :

Les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) sur l'organisation du temps de travail sont finalisées et les NAO sur les mesures salariales sont actuellement en cours.

## 6. Congé parental

**Un salarié peut-il bénéficier d'un temps partiel (4/5eme ou 9/10eme) pour un congé parental sur une durée de 6 mois uniquement ?**

Réponse :

Les Conditions d'octroi pour bénéficier d'un congé parental sont les suivantes :

- Salarié ayant un enfant de moins de 3 ans
- Salarié ayant adopté un enfant de moins de 16 ans

Le père et la mère peuvent bénéficier du congé, soit simultanément soit successivement et sans condition d'exercice d'une activité professionnelle par le conjoint du demandeur.

L'employeur est tenu de faire droit à la demande.

Il peut s'agir d'un congé ou une réduction de la durée du travail (minimum 16h hebdomadaires)

**Il est donc possible pour un salarié de bénéficier d'un congé parental en temps partiel 4/5eme ou 9/10ème pour une durée de 6 mois.**

La Demande initiale du salarié doit être LRAR en précisant les modalités (congé ou volume de la réduction de la durée du travail), la date de début, la durée

Cette demande doit être effectuée au moins 1 mois avant le terme du congé maternité, lorsque le congé parental suit immédiatement ce congé, sinon, au moins 2 mois avant la date

Pour toute question complémentaire ou pour la mise en place, il faut se rapprocher de sa RRH et de son Assistante RH.

## 7. Réponses RH

**Certains salariés s'étonnent de ne pas avoir de réponse RH à leurs questions. Ce retard de réponse est-il partagé ?**

Réponse :

Si un salarié est en attente d'une réponse RH, nous l'invitons à relancer la personne sollicitée. Il peut également contacter le Responsable RH par téléphone. Pour toute question administrative, les salariés peuvent également contacter leur Assistante RH directement ou le Service Paie.

## QUESTIONS DES DELEGUES DU PERSONNEL CFE CGC

### **1. Accord Groupe sur l'Evolution de la Croissance et l'Emploi : passage à un forfait 214 jours travaillés pour l'année 2019**

Nous vous demandons le nombre de demandes formulées pour un passage au forfait 214 jours à Brest.

Quand seront adressés aux salariés concernés les avenants au contrat de travail ?

Pouvez-vous nous confirmer que l'augmentation de 3 % sera bien appliquée sur le salaire de janvier ?

Réponse :

Concernant le nombre de demandes formulées cette question ne relève pas de cette instance.

Le sujet est traité au niveau du Groupe via le profil e-HR de chaque salarié. Les salariés devraient recevoir leur avenant prochainement. L'augmentation de 3% aura lieu ensuite de manière rétroactive à partir de janvier.

### **2. Salaire minimum conventionnel**

Pouvez-vous nous confirmer que la régularisation par rapport au minimum conventionnel concernant les barèmes applicables pour l'année 2019 se fera sur la paie de janvier ?

Réponse :

Pour 2018, les régularisations éventuelles des salaires des ingénieurs et cadres avec le barème des appointements minimaux de 2018 ont été versées en janvier 2019.

Les régularisations pour l'année 2019 seront faites en fonction du barème des TGA des mensuels et du barème des appointements minimaux garantis pour les ingénieurs et cadres.

### **3. EAA**

Nous vous demandons de faire un point sur l'avancement des EAA.

Réponse :

Les entretiens sont en cours de réalisation. A ce jour 6% des EAA sont en cours de signature dans l'outil et 1% sont terminés.

### **4. Nouveau système de contrôle d'accès**

Le nouveau système de contrôle d'accès n'est toujours pas opérationnel plus de deux mois après sa mise en service. Comment s'expliquent ces défaillances ? Quand le système sera-t-il opérationnel ?

## Réponse :

La société SECURE/CAE est passée jeudi 17 et vendredi 18 janvier. Les dysfonctionnements bloquants ont tous été corrigés.

## **5. Indemnités kilométriques**

**Pouvez-vous rappeler les règles d'éligibilité aux indemnités kilométriques pour les salariés travaillant hors du site principal ?**

## Réponse :

Les salariés peuvent être éligible à des indemnités de site si ils sont affectés sur site client en dehors du site principal. Dans ce cas, le calcul des IDS s'applique. C'est le cas des collaborateurs n'étant pas affectés sur un site Thales Services (La Goelette ou Nomy).

Le calcul du différentiel "domicile-client / domicile-site principal" est effectué. Le différentiel est ensuite multiplié par l'indemnité kilométrique, à savoir 0,37 euros du kilomètre, à ce jour.

L'outil de référence est via Michelin, il est tenu compte du trajet le plus court en kilomètres.

## **6. Accessibilité des outils via l'extranet**

**Les outils et documents suivants sont inaccessibles depuis l'extranet :**

- **mes formations ;**
- **les documents de type notes de services / accords ;**
- **les comptes-rendus DP.**

**Quand le seront-ils ? Les salariés concernés désespèrent !**

## Réponse :

Les problèmes techniques sont connus et en cours de traitement. Nous avons conscience de la gêne occasionnée et les services informatiques travaillent sur la résolution des problèmes. Nous n'avons pas de visibilité à ce stade sur la date à laquelle les accès à ces documents ou au site e-training seront rétablis.

## Dates Réunions DP Brest 2019

| Dates                  | Salles         |
|------------------------|----------------|
| Jeudi 28 Février 14h   | BRE-TSV-DOUANE |
| Jeudi 28 Mars 14h      | BRE-TSV-DOUANE |
| Jeudi 25 Avril 14h     | BRE-TSV-DOUANE |
| Jeudi 23 Mai 14h       | BRE-TSV-DOUANE |
| Jeudi 27 Juin 14h      | BRE-TSV-DOUANE |
| Jeudi 25 Juillet 14h   | BRE-TSV-DOUANE |
| Jeudi 26 Septembre 14h | BRE-TSV-DOUANE |
| Jeudi 24 Octobre 14h   | BRE-TSV-DOUANE |
| Jeudi 28 Octobre 14h   | BRE-TSV-DOUANE |
| Jeudi 28 Novembre 14h  | BRE-TSV-DOUANE |
| Mardi 17 Décembre 14h  | BRE-TSV-DOUANE |